

TRI & VALORISATION DES DÉCHETS



COMMUNIQUÉ DE PRESSE Extension des Consignes de Tri

À partir du 4 octobre 2021, les habitants du territoire du Cœur de Drôme bénéficient de l'Extension des Consignes de Tri.

Simplifier le geste de tri et augmenter le recyclage !

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans le bac jaune avec les emballages en métal. Les autres emballages en plastique devaient être jetés avec les ordures ménagères car ils n'étaient pas recyclés jusqu'alors.

Dans un souci permanent de réduction des déchets, la CCCPS avec le SYTRAD (Syndicat de traitement des déchets Ardèche-Drôme) et CITEO (éco-organisme spécialisé dans le recyclage des emballages) lancent ensemble l'ECT afin que TOUS LES EMBALLAGES puissent être recyclés et ainsi simplifier le geste de tri.

En pratique, c'est plus simple, c'est un emballage, il se recycle !

- C'est un emballage plastique ou métal : Déposez-le dans le bac jaune !
- C'est un emballage papier ou petit cartonnette : Déposez-le dans le bac bleu !
- C'est un emballage en verre : Déposez-le dans le bac vert !
- Inutile de les laver, il suffit de bien le vider.

Une nouvelle signalétique sur les colonnes de tri

Tenant compte de l'Extension des Consignes de Tri, la CCCPS a mis en place de nouvelles signalétiques sur les conteneurs du territoire afin d'améliorer la communication auprès des usagers.

Cette nouvelle signalétique doit répondre aux enjeux suivants :

- expliquer la mise en application des nouvelles consignes de tri (avec les nouveaux déchets acceptés)
- réduire le taux de refus qui s'élève aujourd'hui à 40% pour la collecte sélective,
- réduire les coûts de maintenance et d'entretien pour les services techniques,
- homogénéiser la communication sur le territoire et valoriser la compétence de l'intercommunalité.

De nouvelles plaques de consignes seront installées progressivement sur l'ensemble des communes durant ce mois d'octobre.

TRI & VALORISATION DES DÉCHETS



Une distribution d'un Guide de tri

Pour éviter les doutes et les mauvais gestes de tri, un Guide de tri sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres du territoire.

Les visuels du guide :



Contact presse :

Bastien XAVIER, Chargé de communication

06 23 95 36 27 / contact@cccps.fr

Alexis PETROFF, Directeur Environnement

06 26 94 78 72 / environnement@cccps.fr